

Braccio, Nadia

De: Frapoisson [frapoisson@hotmail.com]
Envoyé: 9 mars 2014 22:07
À: Greffe
Cc: ministre@mrnf.gouv.qc.ca
Objet: À verser aux dossiers R 3863-2013 (observations)» et R3854-2013 (phase 2)

Importance: Haute

Sainte-Anne-des-lacs, le dimanche 9 mars 2014

Lettre aux membres de la Régie de l'énergie

Mesdames Louise Pelletier, Louise Rozon et Françoise Gagnon,

OBJET: Les nouveaux compteurs
À verser aux dossiers R 3863-2013 (observations)
et R 3854-2013 (phase 2)

Je suis de ceux qui ont fait changer leur compteur pour un compteur non émetteur (car j'avais déjà un compteur émetteur de première génération). J'ai signalé à Hydro-Québec mon refus de participer sciemment à la mise en place d'un réseau sans fil qui a été stoppée en Europe, en Allemagne particulièrement, pour des raisons de santé. Cependant, je m'oppose à la tarification punitive à laquelle je serai soumis pour avoir fait ce choix.

Ce faux choix, je le fais pour protéger ma famille et pour m'opposer à ce qui semble une suite de mauvaises décisions d'Hydro-Québec : on veut me charger un montant annuel punitif (!) qui, dit-on, servira à Hydro-Québec de dépêcher travailleur qui fera la relève manuellement sur le compteur (cette relève se faisait, se fait parfois par les citoyens eux-mêmes au moment d'un déménagement par exemple). Mais, me semble-t-il, le tarif de l'électricité que je paie comprend déjà en partie le salaire de cet employé. Hydro pourrait répondre que non, plus à l'avenir : alors pourquoi les hausses d'électricité demandées par Hydro-Québec à la Régie dépassent souvent l'inflation ? C'est la Régie qui accepte les hausses, mais la plupart du temps d'un pourcentage moins élevé que les demandes d'Hydro-Québec. Le 1^{er} avril prochain (est-ce une coïncidence ?), Hydro-Québec peut hausser le tarif de 4.3% (pourcentage accordé par la Régie alors qu'HQ avait souhaité une hausse de 5.8%, ce qui me paraît indécent).

Pendant ce temps, en tant qu'actionnaire et client d'Hydro-Québec, je subventionne une électricité revendue à perte aux États-Unis ; je subventionne une construction (La Romaine, pour ne pas la nommer et qui pourrait trop bien porter son nom) qui produira une électricité à coût plus élevé que son prix de vente sur les marchés (« Pourquoi a-t-on lancé le projet de la Romaine? », article paru dans *Le Devoir* du 26 février 2014; « Il ne faut pas répéter l'erreur de la Romaine, dit Jacques Parizeau », paru dans *Le Devoir* le 28 avril 2014) ; pendant ce temps je subventionne des projets éoliens sans bénéficier de retour sur mon investissement (voir le rapport produit par la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec à la demande du gouvernement, « Halte aux projets, dit un rapport », paru dans *Le Devoir* du 24 février 2014). Comment ne pas voir, d'une décision l'autre, d'un

projet l'autre, des correspondances, des masques ? Comment ne pas voir que les hausses et les suppléments sont là pour éponger des pertes engendrées par de mauvaises décisions de gestion ? Est-ce que la Régie me protège, moi citoyen, client et actionnaire de notre société d'état ? Est-ce que la Régie n'aide pas le citoyen à se retourner contre Hydro-Québec?

Je voudrais être fier de vivre dans notre société, mais il y a des décisions en ce moment qui m'empêchent d'être bien et de m'épanouir librement chez moi. Je suis prisonnier de plans de gestion qui me sont imposés par ma société d'état Hydro-Québec.

Je demande à la Régie de revoir ses décisions en ce qui a trait aux dossiers R3862-2013 et R3854-2013.

François Poisson, actionnaire/propriétaire et client d'Hydro-Québec
Sainte-Anne-des-lacs

Cc : ministre Martine Ouellet